

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 4 JUIN 2021 à 18h00

Président de séance : CONSTANT Bernard, Maire

Présents : CHARVET Colin, MARION Eric, MOURARET Arnaud, CONSTANT Monique, RANCHIN Marie-Jo, MONNIER Céline et GRATADOU Elisabeth

Absents : M. RANCHIN Cédric (pouvoir à M. Bernard CONSTANT), Mme SANCHEZ Muriel (pouvoir à M. Bernard CONSTANT) et Mme MOLLIER Catherine (pouvoir à Mme Monique CONSTANT)

Secrétaire de séance : Mme Céline MONNIER

La séance a été ouverte à 18h05

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2021 à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/ Achat terrain

Monsieur LAPLANCHE André propriétaire de la parcelle D 1157 sise au bord de la RD 579 près du Hameau des Louanes a accepté de mettre à disposition de la CDC sa parcelle pour la mise en place du nouveau PAV des Louanes. Il propose à présent à la Commune de racheter cette parcelle de 1 656 m² au prix forfaitaire de 1 € le m².

Le Conseil municipal accepte l'achat de la parcelle D 1157 d'une superficie de 1 656 m² au prix forfaitaire de 1 € le m², autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'achat de ladite parcelle, choisit Me Béragère VASSIEUX comme notaire pour rédiger cet acte, décide que les frais notariés sont entièrement à la charge de la Commune et inscrit les crédits nécessaires au budget 2021 de la Commune.

VOTE :

Pour 11

Contre

Abstention

2/ Aménagement centre village : convention de mandat

Au dernier conseil municipal une délibération a autorisé Monsieur le Maire a signé un contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA pour un montant de 15 000 € HT. Ce montant se divise en 2 parts :

- 3 000 € pour le SDEA
- 12 000 € pour Naldéo.

Pour la suite de l'opération, il est nécessaire de signer une convention de mandat avec le SDEA pour l'aménagement de la traverse d'agglomération RD 294. Pour cette nouvelle convention la rémunération du SDEA sera de 11 374.70 € HT (ce qui fait en tout – AMO et mandat - un taux de rémunération de 3.50 % pour le SDEA sur la base d'un montant estimatif de 425 000 € HT). Le montant définitif sera calculé au réel.

Le Conseil municipal approuve la convention de mandat, autorise Monsieur le Maire à la signer et inscrit les crédits nécessaires au budget 2021 et suivants.

VOTE :

Pour 11

Contre

Abstention

3/ Rectification délibération taux 2021 taxes foncières

Comme vous le savez en date du 14 avril dernier le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes foncières pour l'année 2021 vu l'intégration cette année du taux départemental de la taxe foncière bâti au taux communal.

Ayant omis cette précision dans la rédaction de la délibération du 14 avril 2021, les services du contrôle de légalité de la sous-préfecture nous demande de bien vouloir prendre une nouvelle délibération qui remplacera la première.

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes foncières communales pour l'année 2021 et d'intégrer le taux départemental de taxe foncière bâti 2020 (18,78 %) au taux communal 2020 (11,28 %) ce qui donne un taux de référence pour 2021 de 30.06 % et non de 11.28 % comme indiqué dans la délibération du 14 avril 2021.

VOTE :

Pour 11

Contre

Abstention

4/ Travaux urgents falaises VC n°2

Suite à l'étude réalisée par le cabinet Hydrogeotechnique l'entreprise Hydrokarst a pu faire un devis portant uniquement sur les mesures conservatoires (travaux urgents nécessaires au maintien de la sécurité des usagers de la VC n°2). Ce devis s'élève à 53 900 € HT (frais d'études inclus).

Le décret n°2020-893 du 22 juillet 2020 permet aux communes de conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 70 000 € HT.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Hydrokarst pour la réalisation des mesures conservatoires et ce pour un montant de 53 900.00 € HT et inscrit les crédits nécessaires au BP 2021 de la Commune

VOTE :

Pour 11

Contre

Abstention

5/ Divers

Heure de clôture de la séance : 18h30

**TABLEAU DES SIGNATURES
PV CM DU 04/06/2021**

M. CONSTANT Bernard	
Mme RANCHIN Marie-Jo	
Mme CONSTANT Monique	
M. CHARVET Colin	
Mme GRATADOU Elisabeth	
M. MARION Eric	
Mme MOLLIER Catherine	Pouvoir à Mme Monique CONSTANT
Mme MONNIER Céline	
M. MOURARET Arnaud	
M. RANCHIN Cédric	Pouvoir à M. Bernard CONSTANT
Mme SANCHEZ Muriel	Pouvoir à M. Bernard CONSTANT